

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 25 MAI 2023

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 38
 Pouvoirs : 12
 Votants : 50

Date de convocation et d'affichage :

16 mai 2023

Numéro :

D20230525_135

Objet :

Autorisation de programme et crédits de paiement associés pour la construction d'une crèche à Neuville-les-Dames (AP2023-01)

L'an deux mille vingt-trois, le 25 mai, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Romans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Chrystèle	CURT	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET		x	S. PERI
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	F. MARECHAL
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	S. GAUTIER
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	L. LOREAU
	Patricia	ALLOUCHE		x	E. ESCRIVA
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	C. CURNILLON
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	A.DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,

Vu la délibération n°D20230330_078 du 30/03/2023 approuvant le budget primitif 2023 (budget général),

Vu le plan pluriannuel d'investissements 2021-2026 présenté en Conseil Communautaire du 23/02/2023 lors du débat d'orientations budgétaires 2023,

Vu la création d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) associés à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le travail de concertation a permis de fixer le scénario de référence en matière d'investissements et les volumes plafonds d'inscriptions budgétaires dans le cadre du Plan Pluriannuel des Investissements 2021-2026 (PPI 2021-2026) présenté lors du débat d'orientations budgétaires 2023. Au global, la PPI 2021-2026, structuré autour des axes du projet de territoire, atteint 31 millions d'euros pour le budget général.

Régis par l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les AP/CP permettent un allègement du budget et une présentation plus simple. Le vote de l'autorisation de programme ou de l'autorisation d'engagement est une décision budgétaire, de la compétence du Conseil communautaire et doit être accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Il est proposé de mettre en place la procédure des AP/CD pour la construction d'une crèche à Neuville-les-Dames.

La Communauté de Communes exerce la compétence « petite enfance » au titre de sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire ». Cette compétence est intégralement exercée par la Communauté de Communes de la Dombes depuis le 1^{er} janvier 2019.

La construction d'une nouvelle crèche à Neuville-les-Dames en remplacement de celle qui existe a été délibérée en séance du conseil communautaire du 10 décembre 2020.

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 1 713 994,76 € TTC. Le rythme de mandatement est présenté dans le tableau ci-après. L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées, des ajustements annuels et des subventions attendues au budget après leur notification.

AP 2023-01	Construction d'une crèche à Neuville-les-Dames			
Budget	Général			
Numéro d'opération budgétaire	214 - Crèche de Neuville-les-Dames			
Montant total de l'AP (€ TTC)	1 713 994,76 €			
Exercice	2021 réalisé	2022 réalisé	2023 prévisionnel	total
Crédits de paiement	104 624,60 €	260 709,67 €	1 348 660,49 €	1 713 994,76 €
Recettes	104 624,60 €	260 709,67 €	1 348 660,49 €	1 713 994,76 €
<i>dont subventions</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>741 000,00 €</i>	<i>741 000,00 €</i>
<i>dont FCTVA</i>	<i>17 162,62 €</i>	<i>42 766,81 €</i>	<i>221 234,27 €</i>	<i>281 163,70 €</i>
<i>dont autofinancement et emprunt</i>	<i>87 461,98 €</i>	<i>217 942,86 €</i>	<i>386 426,22 €</i>	<i>691 831,06 €</i>

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la création de l'Autorisation de Programme AP2023-01 telle que détaillée ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Présidente à engager les dépenses à hauteur de l'Autorisation de Programme et à mandater les dépenses afférentes,
- De préciser que les Crédits de Paiement de 2023 sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la création de l'Autorisation de Programme AP2023-01 telle que détaillée ci-dessus,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à engager les dépenses à hauteur de l'Autorisation de Programme et à mandater les dépenses afférentes,
- **De préciser** que les Crédits de Paiement de 2023 sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré, le 25 mai 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

